# BULLETIN D'INSCRIPTION Au CREUZIER COUNTRY CLUB

Donnez ce formulaire rempli daté et signé aux membres du bureau accompagné du règlement de votre cotisation.

| Informations personnelles |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** |  | **Prénom** |  |
| **Adresse du domicile** |  |
| **Téléphone du domicile** |  | **Téléphone mobile** |  |
| **Adresse mail** |  |
| **Taille de chemise** |  |
| **Inscription au(x) cour(s)** | ⎕ **Débutant** ⎕ **Novice** ⎕ **Intermédiaire** |

| **REGLEMENT INTERIEUR**L’association Creuzier country club a pour but de faire découvrir et d’initier ses adhérents à la danse et plus particulièrement à la danse Country.  **1** – Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Creuzier le Vieux, toutes les semaines sauf pendant les périodes de congés scolaires où le cour à lieu une semaine sur deux. Les horaires sont fixés en début de chaque année scolaire.**2** – Pour participer aux cours, il est obligatoire de régler **une cotisation annuelle de 105€** payable au début de l’année pour une heure de cours par semaine. **Un tarif dégressif de 75€** pour l’année est accordé à partir de la deuxième inscription par famille (parents et enfants ayant le même domicile). Ce même tarif est également applicable à tous les étudiants de moins de 25 ans ainsi qu'aux chômeurs sur présentation d'un justificatif.  **Une cotisation annuelle de 150€**  est demandée à chaque adhérent **pour participer aux deux heures de cours** par semaine. **Cette cotisation est de 95€** pour les étudiants et les membres supplémentaires d’une même famille. **3**– Le remboursement de la cotisation ne peut se faire qu’en cas de force majeure (longue maladie, accident, déménagement) après consultation et acceptation des membres du bureau et fourniture d’un certificat médical s’il y a lieu.Chaque trimestre commencé, sera du en totalité. Le remboursement ne pourra être effectué que sur les trimestres entiers restants.**4-** il est demandé à chaque adhérent de fournir un certificat médical autorisant la pratique de la danse country ou de signer une décharge dégageant l’association de toute responsabilité en cas de problèmes de santé.  **5** – Les adolescents sont acceptés aux cours à partir de l’année de leurs 12 ans avec une autorisation parentale écrite.**6** – L’association est déchargée de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d’objets personnels pendant les cours ou les différentes manifestations auxquelles elle participe.**7**- **Les enfants non adhérents à l'association sont acceptés à titre exceptionnel pendant les cours. Ceux-ci sont uniquement sous l’autorité de leurs parents ou responsables légaux et l’association est déchargée de toute responsabilité à cet égard.**  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |

**RECONNAISSANCE D’AVIS DONNE**

Le susnommé

Après avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Creuzier Country Club, de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 et de ses textes subséquents, déclare expressément :

* Accepter ledit règlement.
* Ne pas souhaiter requérir d’un médecin le certificat médical attestant l’absence de contre indication à la pratique de la danse, contrairement à ce que m’a conseillé le club.
* Renoncer à toute action à son encontre et à l’encontre de ses dirigeants en cas d’accident médical lié à cette pratique.
* Accepter que mes activités de danse, tant au sein du club qu’à l’occasion d’interventions extérieures, puissent faire l’objet de photos ou vidéos diffusées au public y compris sur internet et les réseaux sociaux.

Fait à Creuzier le Vieux le

Bon pour accord Signature